

AVIS DE COURSE

SELECTIVE DE LIGUE 2026 n° 1

PAV 293 – RACE BOARD- windsurfer - WIND-FOIL

SAINT GEOGRES VOILES

Grade 5A Division 1 - Grade 5B Division 2

04/10/2026

Saint Georges de Didonne

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1. -

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025 - 2028 1.2 - les règlements fédéraux

1.3 L'annexe T s'applique.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Au plus tard la veille de l'épreuve, les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : stgeorgesvoiles.fr

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information sera consultable : [sur la porte de l'accueil du club Saint Georges Voiles](#)

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La régate est ouverte à :

- Tous les bateaux conformes aux règles de jauge des séries :
- Bic Techno Division 1 et division 2
- Bic Techno plus
- Race Board ,windsurfer

- WindFoil

4.2 Documents exigibles à l'inscription : Chaque concurrent doit :

a. Être en possession :

☐ d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

☐ ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b. Fournir une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants : 10€ par jour de régate

5.2 Moyens de paiement : lors de l'inscription, en ligne sur place

Inscriptions clôturées 2 heures avant le signal d'avertissement de la 1^{ère} course du jour. Passé cette heure, la possibilité d'inscription sera à la discrétion du club et du PCC

5.3 Conditions de remboursement :

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

6 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation ou inscription par les accompagnateurs référents :

Le 04/10/2026 de 10h à 12 heures....(2 heures avant le 1^{er} Signal d'Avertissement)

8.2 Briefing coureurs et entraîneurs/accompagnateurs le 1^{er} jour de la régate :

A l'issue des confirmations d'inscription : 12h salle bâtiment 1 de Saint Georges Voiles.

Un entraîneur référent y sera désigné durant le briefing

8.3 Jours de Courses, date et heure du 1^{er} signal d'avertissement

Dates	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes	Nombre de Courses
04/10/2026	13 heures	Toutes les classes	Course à suivre

Le nombre maximum de courses par jour est de 6

8.6 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après ...18 h....

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Des contrôles de jauges pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.

9.2 Toute demande de dérogation du Numéro de voile doit être faite en amont

9.3 SECURITE : Les Règles techniques et de sécurité des supports à foils en compétition s'appliquent.

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/regles_securite_foil-et-kitevalide-ca-27-sept-25.pdf

9.3.1 Pour la classe race board et windsurfer un bout de remorquage de 5 m

9.3.2 Pour la classe 293 et techno + les règles de classe s'appliquent.

11 LIEU

- 11.1 L'Annexe A indique le plan du lieu de la compétition
11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course

12 LES PARCOURS

Les parcours sont de type construit ou raid

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

L'Annexe B des RCV s'applique

14 CLASSEMENT

- 14.2 **1 course validée** est nécessaire pour valider l'épreuve.
14.3 a) Quand moins de 3 courses sont validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses
b) Quand 3 courses ou plus sont validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS :

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

18 PROTECTION DES DONNÉES

- 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile, la série, et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice et la « classe Optimist France » à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués selon le règlement sportif de la Ligue

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

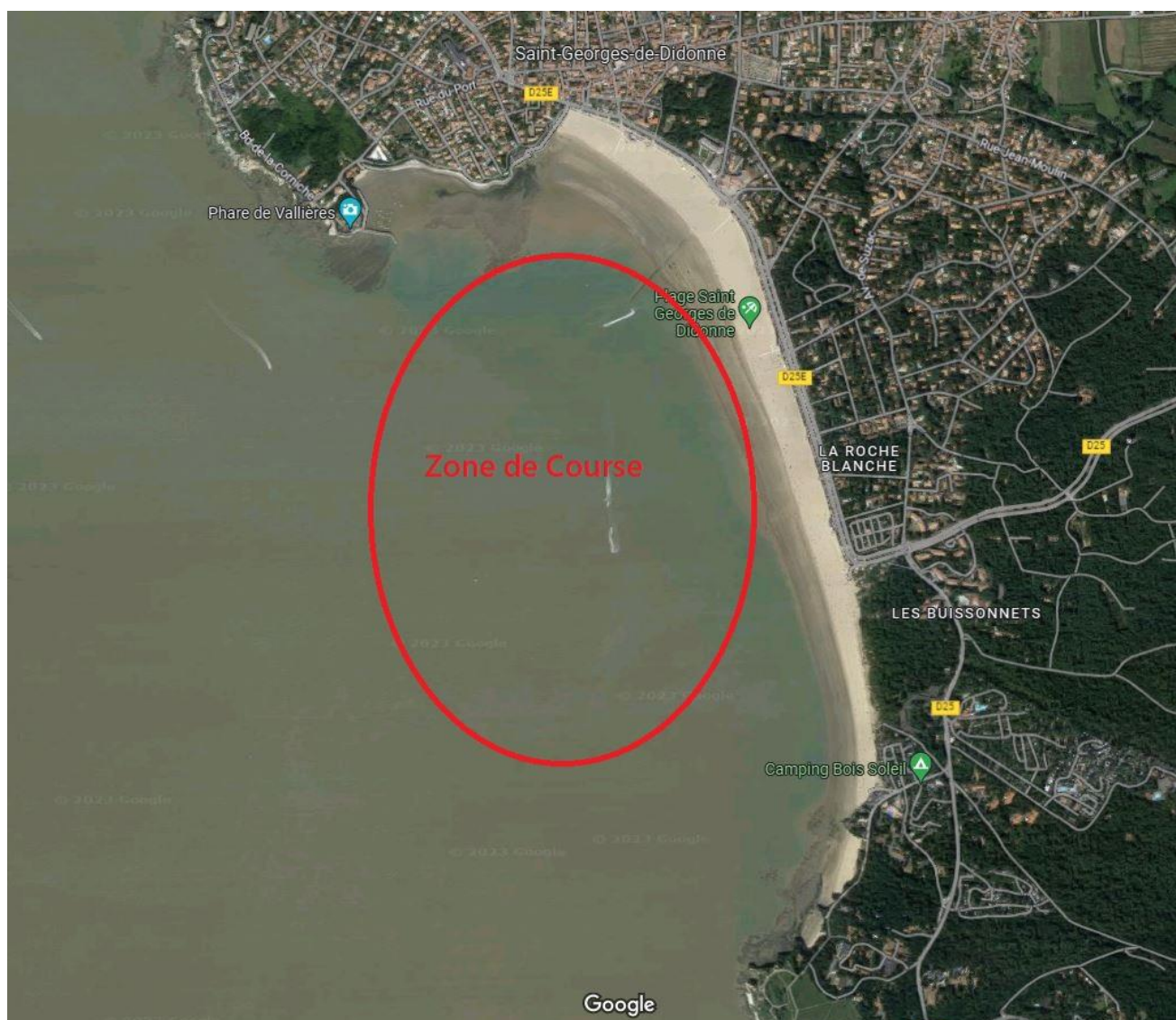
Pour plus d'informations, contacter Saint Georges Voiles au 05 46 05 65 14 ou sgvl7@outlook.fr

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE

Avec parking, mise à l'eau, place au port, inscription, ... afin de faciliter l'arrivée des concurrents



ANNEXE B : ZONE DE COURSE





INSTRUCTIONS DE COURSE PLANCHE A VOILE

Régate de ligue planche
13/10/2024 – St Georges de Didonne
St Georges Voiles – 5A et 293 D2 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est *devant le club* ; ils seront également mis en ligne à l'adresse stgeorgesvoiles.fr.

3.2 Le PC course est situé à l'accueil du club. Téléphone 0546056514 email : accueil@stgeorgesvoiles.fr.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent *[gérer tout équipement]* [ou] *[placer la publicité fournie]* par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement (*A utiliser quand l'AO fournit de l'équipement, par exemple des balises ou des numéros d'étrave*) (*supprimer si non utilisé*)

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé *devant le club*.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de *60 minutes* après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter *la plage*. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de *20 minutes* après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Classe	Classe	Classe
04/10/2026	D1 BIC 293 , Bic techno +	D2 BIC 293	Hydrofoil, IQfoil youth	Raceboard, windsurfeur

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 13h00.

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

D2 293 : jaune side on

D1 293 et 293+ : pavillon bic sport blanc

Hydrofoil, IQfoil youth : noir julbo

Raceboard, windsurfeur : bleu et jaune Royan Atlantique

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont [*description signaux*].
- 9.3 Parcours longue distance :
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

10.1

Parcours D2 :

Départ entre comité et bouée blanche

Parcours Bouée verte au vent , bouée verte dégagement

Arrivée entre bateau comité et bouée jaune

Parcours D1 293, 293+ :

Départ entre comité et bouée blanche

Parcours , bouées Conique Orange

Arrivée entre bateau et bouée tube jaune

Parcours Hydrofoil, IQfoil youth, Raceboard, windsurfeur :

Départ entre comité et bouée blanche seul les départ tribord sont autorisé

Parcours , bouées conique Orange

Arrivée entre bateau et bouée tube jaune

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre *le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord* et *le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord bouée blanche*.
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.4 **Départ babord non autorisé pour les foils**
- 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**
- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).
- 14. L'ARRIVEE**
La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée** bouée tube jaune .
- 15. SYSTEME DE PENALITE**
- 15.1 Pour 293p , B293 et HFW, IQFY la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour 293p , d293 et HFW, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**
- 16.1 Les temps sont les suivants :
- | Classe | Temps cible | Temps limite pour finir pour le 1 ^{er} | Temps limite pour finir pour le 1 ^{er} (intérsérie ou groupes temps compensé) |
|--------------------|-------------|---|--|
| DII, WSUR | 25 MIN | 35 MIN | 15 MIN |
| B293, 293 P | 25 MIN | 35 MIN | 15 MIN |
| HFW, IQFY | 25 MIN | 35 MIN | 15 MIN |
| 293 D2 | 25 MIN | 35 MIN | 15 MIN |
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas [**xxx minutes**] après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5). **OU**
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **à l'accueil du club**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **Salle moniteur**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 18. CLASSEMENT**
- 18.1 **1** courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

- (b) Quand **trois** à **cinq** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- (c) Quand **six** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à **[heure]**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 **[DP] [NP]** Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place **devant le club 45 min avant le premier signal d'avertissement**.
- 19.2 **[DP] [NP]** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Utilisation du bout-dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 **[DP]** Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 **[DP]** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 **[DP]** Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 **[DP] [NP]** Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 **[DP] [NP]** Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 Pour les bateaux accompagnateurs port du gilet obligatoire

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritux peuvent être placés à bord des bateaux officiels .

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le **port**.

26. PRIX

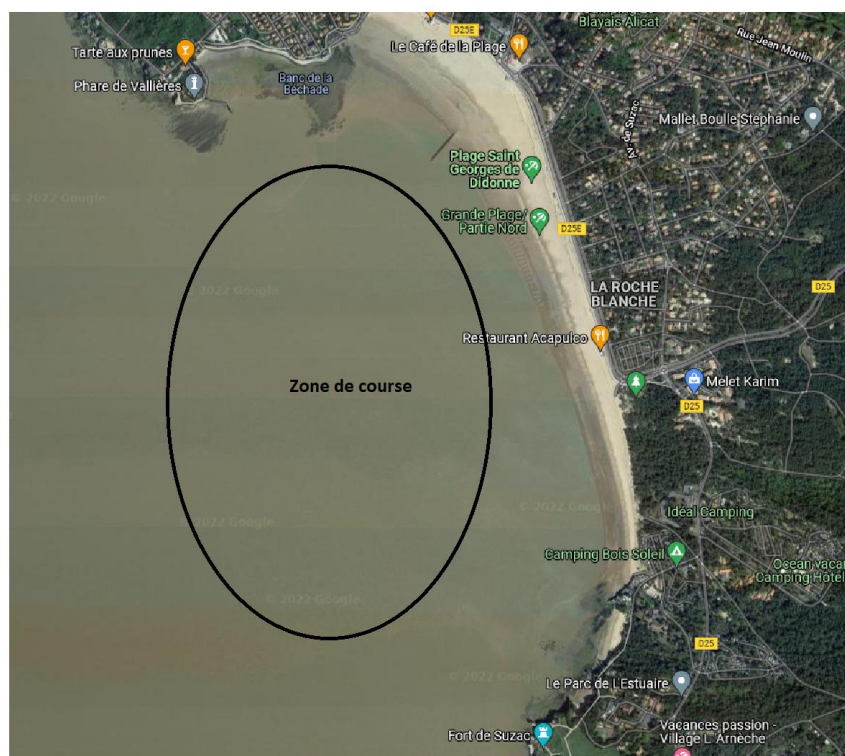
Des prix seront distribués.

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course :
comité de course adjoint D2 :

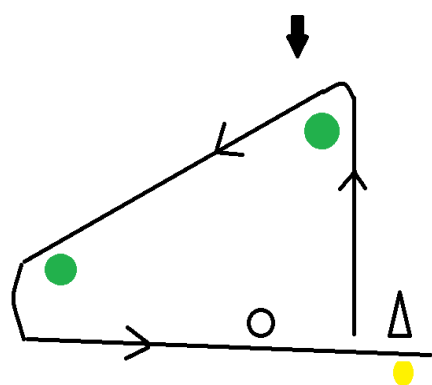
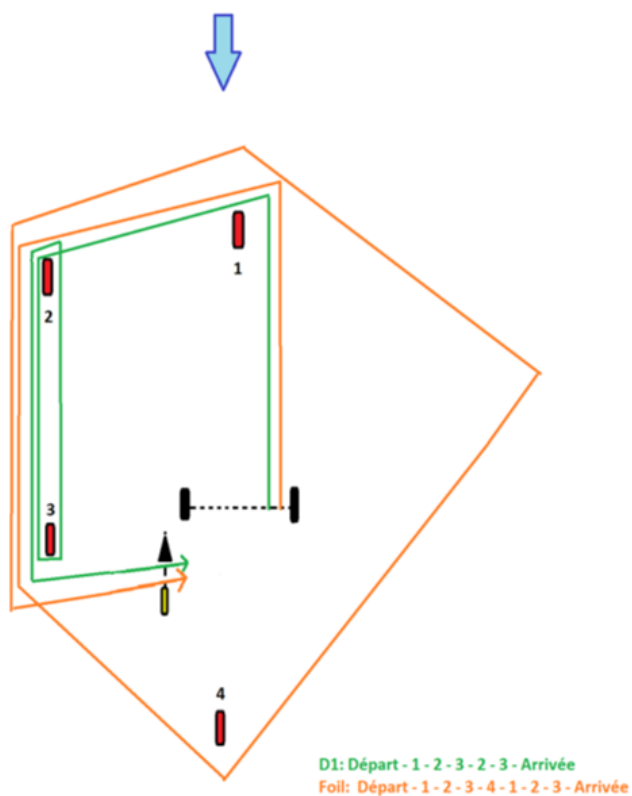
ANNEXE ZONES DE COURSE

*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles*



ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours



Parcours D2: Départ, Bouée 1, Bouée 2, Arrivée